



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SAFER

Question écrite n° 50445

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les conclusions du rapport annuel de la Cour des comptes relatives au fonctionnement de 26 sociétés pour l'aménagement foncier et rural (SAFER). La Cour rappelle que deux éléments ont fortement pesé sur l'activité des SAFER, à savoir la fin des grands remembrements et la réduction du marché des terres agricoles sous l'effet de l'urbanisation et l'artificialisation des sols. Elle souligne que le champ d'action des SAFER s'est progressivement élargi et que leur droit de préemption concerne désormais l'ensemble du marché rural, notamment du fait des politiques de l'environnement. La juridiction financière précise ainsi que les SAFER sont devenues des opérateurs fonciers en milieu rural y compris sur des activités non agricoles. Elle souligne qu'à ce titre les SAFER ont développé des relations plus étroites avec les collectivités territoriales. Elle constate que le développement de ces relations apparaît toutefois inégal sur le territoire. La Cour propose par conséquent de développer le partenariat avec les collectivités territoriales en fonction des priorités de la politique agricole de l'État. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement entend donner une suite concrète à cette suggestion.

Texte de la réponse

Les collectivités territoriales sont, en tant qu'administrateurs au sein des conseils d'administration des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER), d'ores et déjà pleinement associées à l'élaboration de leurs programmes pluriannuels d'activité. Si certaines conventions existent effectivement déjà entre les SAFER et les conseils régionaux, la prise en compte des orientations stratégiques régionales et nationales doit en effet se faire dans le cadre de ces programmes pluriannuels d'activité. Le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en cours de discussion au Parlement va par ailleurs voir confortée la présence des collectivités. En effet, il est prévu que le conseil d'administration des SAFER comprendra trois collèges distincts, dont un sera dédié aux collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50445

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1695

Réponse publiée au JO le : [29 avril 2014](#), page 3547